



Le 3 février 2026

DIRECTION DE LA SÉANCE

MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR **DE LA SÉANCE DU JEUDI 19 FÉVRIER 2026**

Par lettre en date du 2 février, le Gouvernement a demandé l'inscription en deuxième point de l'ordre du jour du jeudi 19 février de la proposition de loi visant à permettre le remboursement des honoraires d'expert-comptable aux candidats.

En conséquence, l'ordre du jour de la séance du jeudi 19 février 2026 s'établit comme suit :

SEMAINE RÉSERVÉE PAR PRIORITÉ AU GOUVERNEMENT

Jeudi 19 février 2026

À 10 h 30 et l'après-midi

- Suite de la proposition de loi visant à **réduire** les **retards** de **paiement** afin de **lutter** contre les **défaillances d'entreprises**, présentée par M. Olivier RIETMANN (n° 83, 2025-2026)

- Proposition de loi visant à permettre le **remboursement** des **honoraires d'expert-comptable** aux **candidats**, présentée par Mme Muriel JOURDA, MM. Mathieu DARNAUD, Patrick KANNER, Hervé MARSEILLE, Claude MALHURET, François PATRIAT, Mmes Cécile CUKIERMAN, Maryse CARRÈRE et M. Guillaume GONTARD (procédure accélérée) (n° 328, 2025-2026)

Ce texte a été envoyé à la commission des lois.

- Délai limite pour le dépôt des amendements de commission : lundi 9 février à 12 heures
- Réunion de la commission pour le rapport et le texte : mercredi 11 février matin
- Délai limite pour le dépôt des amendements de séance : lundi 16 février à 12 heures
- Réunion de la commission pour examiner les amendements de séance : mercredi 18 février matin
- Temps attribué aux orateurs des groupes dans la discussion générale : 30 minutes
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale : mercredi 18 février à 15 heures

- Projet de loi autorisant l'approbation de la **convention** entre le Gouvernement de la **République française** et le Gouvernement de la République de **Chypre** pour l'**élimination** de la **double imposition** en matière d'**impôts** sur le **revenu** et la **prévention** de l'**évasion** et de la **fraude fiscales** (procédure accélérée)

Ce texte sera envoyé à la commission des finances.

- Réunion de la commission pour le rapport et le texte : mercredi 11 février matin
- Temps attribué aux orateurs des groupes dans la discussion générale : 45 minutes
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale : mercredi 18 février à 15 heures

- Proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale après engagement de la procédure accélérée, visant à **améliorer l'accès au logement** des **travailleurs** des **services publics** (n° 273, 2025-2026)

Ce texte a été envoyé à la commission des affaires économiques.

- Délai limite pour le dépôt des amendements de commission : vendredi 6 février à 12 heures
- Réunion de la commission pour le rapport et le texte : mercredi 11 février matin
- Délai limite pour le dépôt des amendements de séance : lundi 16 février à 12 heures
- Réunion de la commission pour examiner les amendements de séance : mercredi 18 février matin
- Temps attribué aux orateurs des groupes dans la discussion générale : 1 heure
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale : mercredi 18 février à 15 heures